

## LES GAINES SOUPLES D'IRRIGATION USAGEES AURONT LEUR PROPRE FILIERE !

Conformément aux engagements qu'elle a pris dans l'accord-cadre signé le 26 février 2018 par le Ministère de l'environnement et par ADIVALOR, la plasticulture étoffe encore sa contribution concrète au développement de l'Agriculture Écologiquement Intensive (AEI) et de l'économie circulaire.

Le 25 avril dernier, la FNSEA, Légumes de France, l'Association Interprofessionnelle Melon (AIM), la FNA, Coop de France et l'APCA, au nom des Chambres d'Agriculture, ont signé avec le CPA, l'APE et ADIVALOR une « Déclaration d'intention pour une gestion responsable et durable des Gaines Souples d'Irrigation (GSI) ».

Privilégiant toujours la démarche volontaire et le consensus interne, les plasticulteurs français, importateurs, distributeurs et utilisateurs réunis, vont donc mettre en place, dès 2019, une filière APE de récupération spécifique pour les GSI Usagées (GSIU). Sur un gisement cible de 1200 tonnes annuelles, ils se sont fixés un taux de collecte de 50 % à l'horizon 2022, dont 75 % devront être recyclées.

Comme pour les films (FAU), depuis 2009, les ficelles et les filets balles rondes (FIFAU), depuis 2013, et les filets de protections paragrêle (FILPRAU), depuis 2015, la nouvelle filière fonctionnera selon le principe de la responsabilité partagée.

PARTENAIRES ET RÔLES		
IDENTIFICATION DES ACTEURS	ACTION	ORGANISME REPRÉSENTANT SIGNATAIRE
ECO-ORGANISME	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilise et informe les différents acteurs sur les conditions de collecte des GSIU.</li> <li>- Coordonne les actions de l'ensemble des acteurs de la filière, de la collecte, jusqu'au traitement final des GSIU.</li> <li>- Organise et réalise les opérations de récupération et de traitement des GSIU collectées.</li> <li>- Développe des procédés visant à optimiser les conditions de collecte, de récupération et de traitement des GSIU.</li> </ul>	A.D.I.Valor
METTEURS EN MARCHÉ FABRICANTS ET IMPORTATEURS...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initie la démarche avec l'aide d'A.D.I.Valor, participe aux actions de collecte et regroupe les contributions financières des utilisateurs qui financent la collecte et le traitement.</li> </ul>	CPA

<p>DISTRIBUTEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisent et réalisent la réception, le regroupement et le stockage des GSIU dans l'attente de leur récupération, en vue du traitement final, organisé par A.D.I.Valor.</li> <li>- Informent les utilisateurs des conditions de collecte: préparation, lieux, dates.</li> <li>- Dispensent un conseil allant dans le sens d'une meilleure gestion des GSI par les utilisateurs.</li> <li>- Répercutent l'éco-contribution facturée par le metteur en marché à l'utilisateur.</li> </ul>	<p>COOP de FRANCE FNA</p>
<p>SYNDICATS, ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS, CHAMBRES D'AGRICULTURE ET AUTRES ORGANISMES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuient localement la mise en place des collectes.</li> <li>- Communiquent auprès du grand public, des agriculteurs et des entreprises agricoles sur les bonnes pratiques de la filière et sur le déroulement des collectes.</li> <li>- Dispensent un conseil allant dans le sens d'une meilleure gestion des déchets par les utilisateurs.</li> </ul>	<p>FNSEA LEGUMES DE FRANCE L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE MELON (AIM) ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE (APCA)</p>
<p>AGRICULTEURS ET AUTRES ENTREPRISES AGRICOLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparent et entreposent les GSIU sur l'exploitation, selon les recommandations d'A.D.I.Valor.</li> <li>- Déposent les GSIU aux dates et lieux qui leur sont indiqués par leurs fournisseurs.</li> <li>- Contribuent financièrement à la démarche par le paiement d'une éco-contribution à leur fournisseur.</li> </ul>	<p>LEGUMES DE FRANCE AIM FNSEA</p>

« Le CPA est heureux de vous annoncer l'accord intervenu avec les metteurs en marché pour l'entrée en filière des GSIU », expliquait Paul Cammal, Président du CPA, à l'issue de la conférence de presse organisée par le CPA, au Palais des Congrès d'Arcachon, à l'occasion du XXI<sup>e</sup> congrès du Comité Internationale des Plastiques en Agriculture (CIPA). Remerciant les plasticulteurs pour leur engagement environnemental, il les a appelés à rester mobilisés, avec le CPA, « pour apporter toujours plus de solutions aux agriculteurs dans la gestion de leurs Plastiques Agricoles Usagés (PAU) ».

**CONTACT PRESSE :**

Bertrand Figuiet : 01 45 86 97 68 / 06 24 73 85 77      [b.figuiet@plastiques-agriculture.com](mailto:b.figuiet@plastiques-agriculture.com)

**À propos du CPA**

Fondé en 1958, à l'initiative des industriels du secteur, le Comité français des Plastiques en Agriculture est une association dont le but statutaire est de « promouvoir, coordonner toutes actions tendant au développement des applications des matières plastiques en agriculture, du point de vue technique ou économique et par là contribuer à l'amélioration de la productivité agricole et de la qualité des produits agricoles. »